

Syndicat Départemental EAU47
Procès-verbal du Comité Syndical du 8 avril 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le huit avril à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Date de convocation : 01/04/2025

Nombre de délégués en exercice : 285

Nombre de membres présents : 144

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Julie CASTILLO, 3^{ème} Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Gérard RÉGNIER, 4^{ème} Vice-Président (Villeneuve sur Lot)
- Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (2 voix – Fumel et le SI des eaux de la Lémance)
- Pierre SICAUD, 6^{ème} Vice-Président (Castillonnès)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTA, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARREGUES (Allemans du Dropt), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Franck BERNARD (Auradou), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Brigitte PAILLERAS (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES (Bias), Jacques DUBICKY (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI des Eaux de la Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON POMMEROL (Boussès), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuveil),

Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron-sur-Lot), Philippe HUVELLE (Castelnau de Gratecambe), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Chantal GILLES (Dausse), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Guy VICTOR (Hauteville la Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Catherine SCHAUMBURG (La Réunion), Marc BIRAU (Labrettonie), Gérard COURATIN (Lacapelle-Biron), Serge PEDRINI (Lacépède), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Jean-François GUILLOT (Laperche), Jean-Pierre VIGUIER (Laugnac), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Jean-Louis LALAUE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Marie-Lise BORIS (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Alain PASCAL (Marmande), Michel REY (Masquières), Bernard BARRIÈRE (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jean-Noël VAQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Eric MARCUZZO (Monbalen), André MESSINES (Monheurt), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Henri MATTANA (Paillolles), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrières), Isabelle TEULIERE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christiane LAFAYE-LAMBERT (Pujols), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Christine DUMAS (Saint Antoine de Ficalba), Nicolas LEBEDINSKY (Saint-Avit), Nadine LEJEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Laurent RINALDI (Saint-Laurent), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSOT (Sainte Bazeille), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Daniel RENTENIER (Sembas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Michel LAVILLE et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot), Gilles QUELENNEC (Villeréal), Alain DALLA MARIA (Villeteau) et Brigitte RIBERA (Xaintrailles).

Étaient présents sans pouvoir de vote :

Mesdames et Messieurs Claude REIGNE (Beaugas), Philippe TAMBORSKI (Boussès) et Gérard JACQUILLARD (Montesquieu).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MELON (Aiguillon), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Alain LORENZELLI (Bruch), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Christian GILLET (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Rémi MOREAU (Coulx), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et St des eaux de La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Léo SUAREZ (Durance), Serge LARROCHE (Espies), Martial DESCHAMPS (Fargues sur

Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Chrystel COLMAGRO (Houillès), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Bernard BITTNER (Laparade), Philippe CHIBOUT (Laroque-Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), Bruno LAZZARINI (Le Lédar), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL (Monflanquin), Patrick FERRÉ (Monflanquin), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), Patrick CARREGUES (Montpezat d'Agenais), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Maurice PIERRE (Nicole), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villéreal), Christelle BAISIR (Saint Georges), Denis MORVAN (Saint Géraud), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELE (Saint Martin Curton), Marie-Christine BICHE (Saint-Maurice-de-Lestapel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Grégory CAMARA GONZALES (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUE (Saint-Sylvestre-sur-Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Antoine MILANES (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Jannick CAZETTE (Salles), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Laurent MERCIER (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Alain BROUILLET (Sénestis), Emmanuel VIGO (Seyches), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Philippe BOURGOIN (Varès), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil) et Didier VAYSSIÈRE (SI des eaux de La Lémance).

Les services du Syndicat étaient représentés par :

Mesdames et Messieurs Karine ROMERO (Directrice Générale Adjointe Affaires Générales), Laurent CASONATO (Directeur Général Adjoint Projets), Nicolas BABIN (Responsable de la Régie EAU47), Alexandra BRAAK (Responsable du service Contrôles et Règlementation), Aurélie TINGAUD (Responsable du service Finances), Sophie BARON, Fabienne DUPUY, Sylvie BENGUIGUI-BOUYRA et August-Martine KONAN (Service Finances) et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale-Évènementiel).

Secrétaire de Séance : Philippe HUVELLE

Le Procès-verbal de la réunion du 13 mars 2025 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Administration Générale
- Finances
- Délégation de Service Public
- Informations diverses

Le diaporama de la séance est joint en annexe au présent procès-verbal.

En première partie de réunion, Édouard DEHILLERIN, Responsable du service Garonne Atlantique, et Astrid PINGUET, Chargée d'intervention AEP et Assainissement, ont présenté le 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne 2025-2030.

Monsieur DUFOURG, délégué de Fauillet, rappelle que les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sont très coûteux pour les particuliers et ne sont plus du tout subventionnés par l'Agence de l'Eau. Madame LE LANNIC invite les élus à demander aux administrés concernés de se rapprocher du service du SPANC d'EAU47 qui peut les aider à monter des dossiers moins coûteux et à étudier les devis des entreprises.

Madame CHAPPERT, déléguée de Saint Colomb de Lauzun, souhaite savoir s'il existe une aide pour aménager une réserve d'eau pour les pompiers. Madame LE LANNIC rappelle que la DECI n'est pas une compétence d'EAU47 mais des communes et qu'elle doit se rapprocher des pompiers directement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibérations n°25-011-C et 25-012-C

1. Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47

L'article 7.2 des Statuts de la régie relatif à la composition du conseil d'exploitation précise que ce dernier est composé d'un délégué par commune dont au moins une des compétences est exercée en régie désigné par le Comité syndical. Le délégué titulaire de ces communes dont une compétence est exercée en régie est donc membre du Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47.

Suite au remplacement du délégué de La Réunion au Comité syndical le 13 mars dernier, il a donc été proposé à l'Assemblée de mettre à jour la liste des membres du Conseil d'Exploitation pour la durée du mandat en cours :

N°	TERRITOIRES	COMMUNE	PRÉNOM ET NOM DU DÉLÉGUÉ
1	EAU47	Madame la Présidente, Geneviève LE LANNIC	
2	PORTE DES LANDES	ALLONS	M. Jean-Marie PONS
3		AMBRUS	M. Christian LAFOUGERE
4		ANZEX	Mme Jeanne CHEVALIER
5		BEAUZIAC	M. Yves SABOURIN
6		BUZET SUR BAÏSE	M. Jean-Louis MOLINIÉ
7		CASTELJALOUX	M. Pascal DOUCET
8			Mme Julie CASTILLO
9		DAMAZAN	M. Stéphane ROSSATO

N°	TERRITOIRES	COMMUNE	PRÉNOM ET NOM DU DÉLÉGUÉ
10	PORTE DES LANDES	GRÉZET CAVAGNAN	M. Éric JEAN
11		LABASTIDE CASTEL AMOUROUX	Mme Nicole BERNADET
12		LEYRITZ MONCASSIN	M. Bernard GARIN
13		PINDÈRES	M. Michel DARROUMAN
14		POMPOGNE	M. Jean-Pierre ADAM
15		PUCH D AGENAIS	M. Jean-Michel LAFFARGUE
16		RÉUNION (LA)	Mme Catherine SCHAUMBURG
17		SAINTE-GEMME-MARTAILLAC	Mme Christine MERLIN CHABOT
18		SAINT LEGER	M. Bernard SAUBOI
19		SAINT-MARTIN-CURTON	M. Jean-Marc MINBIELLE
20		SAINT-PIERRE-DE-BUZET	M. Grégory CAMARA GONZALEZ
21		SAUMÉJAN	Mme Françoise RIVETTA
22		VILLEFRANCHE DU QUEYRAN	M. Denis BERTRAND
23	GARONNE	CALONGES	M. Patrick YAOUANC
24		CAUMONT-SUR-GARONNE	M. Pierre IMBERT
25		FOURQUES SUR GARONNE	M. William MIALLET
26		MONHEURT	M. André MESSINES
27		MONTPOUILLAN	M. Jean-Pierre DERC
28		SAINTE MARTHE	M. Gérard BOUSQUET
29		LE MAS D'AGENAIS	M. Benoit NUNES
30	ALBRET	ANDIRAN	M. Lionel LABARTHE
31		BARBASTE	Mme Valérie TONIN
32		BRUCH	M. Alain LORENZELLI
33		CALIGNAC	M. Serge LAGOURGUE
34		ESPIENS	M. Serge LARROCHE
35		FEUGAROLLES	M. Nicolas RAVEL
36		FIEUX	Mme Brigitte CERVERA
37		FRANCESCAS	Mme Paulette LABORDE
38		FRÉCHOU (LE)	M. Pierre REAU
39		LAMONTJOIE	M. Pascal BOUTAN
40		LANNES	M. Jacques ECHEVERRIA
41		LASSERRE	M. Serge PERES

N°	TERRITOIRES	COMMUNE	PRÉNOM ET NOM DU DÉLÉGUÉ
42		LAVARDAC	Mme Christelle PRUVOST
43			M. Sébastien CRUSSIÈRE
44		MÉZIN	M. Pierre DUCOMET
45		MONCAUT	M. Francis MALISANI
46		MONCRABEAU	M. Denis DELFOUR
47		MONTAGNAC SUR AUVIGNON	M. Jérôme BONNE
48		MONTESQUIEU	M. William BALDI
49		MONTGAILLARD	M. Henri DE COLOMBEL
50		NÉRAC	M. Hugues DAVID
51			M. Thierry BOZZELLI
52		NOMDIEU (LE)	Mme Marie-France VILLES
53		POMPIÉY	M. Jean-Pierre SUAREZ
54		POUDENAS	M. Joël CHRÉTIEN
55		RÉAUP-LISSE	M. Alain LALANNE
56		SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	M. Patrice JACQUIN
57		SAINT-PÉ-SAINT-SIMON	M. Michel SABATHIER
58		SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	M. Bruno BUISSON
59		SAUMONT (LE)	M. Jean-Louis LALAUE
60		SOS	M. Patrick TONIN
61		THOUARS-SUR-GARONNE	M. Jean- Pierre VICINI
62		VIANNE	M. Daniel FRICARD
63		XAINTRAILLES	Mme Brigitte RIBERA
64	NORD MARMANDE	MARMANDE	Mme Muriel FIGUEIRA
65			M. Alain PASCAL
66	NORD MARMANDE	SAINTE BAZEILLE	M. Didier RESSIOT
67			M. Antoine MILANESE

- Le Comité désigne, à l'unanimité des membres présents, au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47 pour la durée du mandat en cours, les 67 délégués membres de l'assemblée ci-dessus.

2 Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) Eau potable et Assainissement

Monsieur MASSET, élu titulaire de la C.D.S.P., a été remplacé au sein du Comité Syndical pour représenter la commune de Damazan. Il convient de désigner un nouveau membre titulaire et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent siéger également à la commission avec voix consultative.

Elle est composée, outre le Président, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sur désignation du Président peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Il a été proposé la nouvelle composition suivante :

Président de la CDSP : Geneviève LE LANNIC				
N° d'Ordre	Titulaires		Suppléants	
	Prénom NOM	Commune ou EPCI	Prénom NOM	Commune ou EPCI
1	Michel MASSET	Damazan Porte des Landes	Françoise LABORDE	La Sauvetat sur Lède Nord du Lot
	Françoise LABORDE	La Sauvetat sur Lède Nord du Lot	Philippe SALAND	Sainte Livrade sur Lot Nord du Lot
2	Sébastien CRUSSIÈRE	Lavardac Albret	Julien ERNOUT	Doudrac Brame
3	Jean-Louis LE MANACH	Frespech Sud du Lot	Christian PAGNOT	Lévignac de Guyenne Nord de Marmande
4	Muriel FIGUEIRA	Marmande Garonne	Freddy GUEUDIN	Villeneuve sur Lot Villeneuvois
5	Marie-Thérèse POUCHOU	Trémons Lot Amont47	Jean-Pierre MOULY	Fumel Lot Amont47

🔥 Le Comité élit, à l'unanimité des membres présents, au sein de la Commission de Délégation des Services Publics Eau potable et Assainissement (CDSP), les délégués ci-dessus.

FINANCES

Délibérations n°25-013-C à 25-039-C

3 Approbation des Comptes administratifs 2024

Le Compte Administratif constate le volume des titres de recettes émis et des mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice concerné.

L'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des Comptes Administratifs du Syndicat doit être constitué par le vote du Comité Syndical après transmission des Comptes de Gestion.

a) BUDGET PRINCIPAL

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2024 relatif au Budget Principal sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	6 596 173	5 743 757,93		863 085,48
RECETTES	6 596 173	5 735 640,24	871 203,17	
Résultats :		-8 117,69	871 203,17	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DÉPENSES	1 437 954	125 630,14		308 281,88
RECETTES	1 437 954	105 547,83	328 364,19	
Résultats :		-20 082,31	328 364,19	

- Résultat global de clôture 2024 avant reprise des résultats 2023 : **-28 200,00 €**
- Résultat global de clôture 2024 avec reprise des résultats 2023 : **1 171 367,36€**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

b) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2024 relatif au Budget Annexe Eau Potable Mutualisé sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	14 513 309	7 561 458,49		7 250 155,89
RECETTES	14 513 309	12 535 044,80	2 276 569,58	
Résultats :		4 973 586,31	2 276 569,58	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2024	Réalisé 2024	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2024 (RAR)
DÉPENSES	33 803 930	17 964 439,65	133 036,00	-388 385,24	4 683 164
RECETTES	33 803 930	17 709 090,41			0
Résultats :		-255 349,24	-133 036,00		4 683 164

- Résultat global de clôture 2024 avant reprise des résultats 2023 : **4 718 237,07 €**
- Résultat global de clôture 2024 avec reprise des résultats 2023 : **6 861 770,65 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

Les résultats (en euros) du compte administratif de l'exercice 2024 relatif au Budget Annexe Assainissement Collectif Mutualisé sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	8 010 264	3 997 846,15		4 400 868,43
RECETTES	8 010 264	7 529 495,86	869 218,72	
Résultats :		3 531 649,71	869 218,72	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2024	Réalisé 2024	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2024 (RAR)
DÉPENSES	18 840 178	9 031 132,37		6 513 033,28	3 828 538
RECETTES	18 840 178	10 274 235,01	5 269 930,64		0
Résultats :		1 243 102,64	5 269 930,64		- 3 828 538

- Résultat global de clôture 2024 avant reprise des résultats 2023 : **4 774 752,35 €**
- Résultat global de clôture 2024 avec reprise des résultats 2023 : **10 913 901,71 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

c) BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2024 relatif au Budget Annexe Régie Eau Potable sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	7 313 177	6 206 806,61		1 448 221,94
RECETTES	7 313 177	6 528 442,16	1 126 586,39	
Résultats :		321 635,55	1 126 586,39	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2024	Réalisé 2024	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2024 (RAR)
DÉPENSES	599 619	310 269,22		218 318,70	117 305
RECETTES	599 619	516 459,16	12 128,76		0
Résultats :		206 189,94	12 128,76		-117 305

- Résultat global de clôture 2024 avant reprise des résultats 2023 : **527 825,49 €**
- Résultat global de clôture 2024 avec reprise des résultats 2023 : **1 666 540,64 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

d) BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les résultats (en euros) du compte administratif de l'exercice 2024 relatif au Budget Annexe Régie Assainissement Collectif sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	4 816 859	3 488 246,87		1 258 858,02
RECETTES	4 816 859	3 487 391,34	1 259 713,55	
Résultats :		-855,53	1 259 713,55	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2024	Réalisé 2024	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2024 (RAR)
DÉPENSES	363 683	202 327,01		47 552,70	40 605
RECETTES	363 683	191 278,85	58 600,86		0
Résultats :		- 11 048,16	58 600,86		- 40 605

- Résultat global de clôture 2024 avant reprise des résultats 2023 : **- 11 903,69 €**
- Résultat global de clôture 2024 avec reprise des résultats 2023 : **1 306 410,72 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

e) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les résultats (en euros) du compte administratif de l'exercice 2024 relatif au Budget Annexe Assainissement Non Collectif sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	2 997 504	1 015 645,83		2 079 850,60
RECETTES	2 997 504	818 592,25	2 276 904,18	
Résultats :		-197 053,58	2 276 904,18	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	133 607	22 310,20		111 296,90
RECETTES	133 607	2 422,00	131 185,10	
Résultats :		-19 888,20	131 185,10	

- Résultat global de clôture 2024 avant reprise des résultats 2023 : **-216 941,78 €**
- Résultat global de clôture 2024 avec reprise des résultats 2023 : **2 191 147,50 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

f) BUDGET ANNEXE SOLIDARITÉ

Les résultats (en euros) du compte administratif de l'exercice 2024 relatif au Budget Annexe Solidarité sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2024	Réalisé 2024	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	140 697	20 158,00		120 507,04
RECETTES	140 697	17 967,50	122 697,54	
Résultats :		-2 190,50	122 697,54	

- Résultat global de clôture 2024 avant reprise des résultats 2023 : - 2 190,50 €
- Résultat global de clôture 2024 avec reprise des résultats 2023 : 120 507,04 €

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

La Présidente, Madame Geneviève LE LANNIC ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Madame Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente, préside la séance.

Pour rappel, ce budget permet de verser des subventions à des ONG qui ont des projets dans les domaines de l'eau et l'assainissement dans les pays en voie de développement. Les contributions sont versées par EAU47 et le Syndicat de la Lémance à hauteur de 0,0015 € par m³ d'eau potable facturé.

- Le Comité adopte, à l'unanimité, les Comptes Administratifs de l'exercice 2024 des Budgets Principal, Annexe Eau Potable Mutualisé, Annexe Assainissement Collectif Mutualisé, Annexe Régie Eau Potable, Annexe Régie Assainissement Collectif, Annexe Assainissement Non Collectif et Annexe Solidarité.

4 Approbation des Comptes de gestion 2024

Conformément à l'article 21 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié par le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant règlement général sur la comptabilité publique, le comptable public doit relater, à travers le Compte de Gestion, les écritures prises en charge par ses soins au cours de l'exercice écoulé.

Après vérification, le Compte de Gestion 2024 des Budgets :

- Principal
- Annexe Eau Potable Mutualisé
- Annexe Assainissement Collectif Mutualisé
- Annexe Régie Eau Potable
- Annexe Régie Assainissement Collectif
- Annexe Assainissement Non Collectif
- Annexe Solidarité

sont conformes aux Comptes Administratifs du Syndicat pour l'exercice 2024.

- Le Comité approuve, à l'unanimité, les Comptes de Gestion de l'exercice 2024 des Budgets Principal, Annexe Eau Potable Mutualisé, Annexe Assainissement Collectif Mutualisé, Annexe Régie Eau Potable, Annexe Régie Assainissement Collectif, Annexe Assainissement Non Collectif et Annexe Solidarité.

5. Affectation des résultats 2024

Les votes des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion constituent l'arrêté des comptes du Syndicat.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en réserve (compte 1068).

a) BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif du budget principal fait apparaître (en euros) :

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT 2024 :	- 8 117,69
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	871 203,17
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	863 085,48
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	308 281,88
UN DÉFICIT DE RESTE À RÉALISER (RAR) :	0,00
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

De plus, suite à la délibération n° 24_086_C, le budget annexe Solidarité Internationale a été dissous au 31 décembre 2024 et intégré au Budget Principal à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les résultats du budget Solidarité sont donc automatiquement repris dans les comptes du budget principal.

Le compte administratif du budget solidarité fait apparaître (en euros) :

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT 2024 :	- 2 190,50
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	122 697,54
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	120 507,04

Après avoir examiné le compte administratif du budget principal et le compte administratif du budget solidarité, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) au budget principal :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	983 592,52
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	983 592,52
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	308 281,88

b) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ

Le compte Administratif fait apparaître (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 :	4 973 586,31
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	2 276 569,58
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	7 250 155,89
ET UN DÉFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	-388 385,24
UN DÉFICIT DE RESTE À RÉALISER (RAR) :	-4 683 164,00
UN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	-5 071 549,24

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	7 250 155,89
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	5 500 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	1 750 155,89
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	-388 385,24

c) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

Le compte administratif fait apparaître (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 :	3 531 649,71
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	869 218,72
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	4 400 868,43
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	6 513 033,28
UN DÉFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	- 3 828 538,00
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

Après avoir examiné le compte administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	4 400 868,43
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	3 500 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	900 868,43
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	6 513 033,28

d) BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE

Le compte administratif fait apparaître (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 :	321 635,55
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	1 126 586,39
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	1 448 221,94
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	218 318,70
UN DÉFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	-117 305,00
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

Après avoir examiné le compte administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	1 448 221,94
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	50 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	1 398 221,94
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	218 318,70

e) BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Compte Administratif fait apparaître (en euros) :

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT 2024 :	- 855,53
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	1 259 713,55
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	1 258 858,02
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	47 552,70
UN DÉFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	- 40 605,00
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	1 258 858,02
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	50 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	1 208 858,02
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	47 552,70

f) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le compte Administratif fait apparaître (en euros) :

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT 2024 :	- 197 053,58
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	2 276 904,18
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	2 079 850,60
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	111 296,90

UN DÉFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	0,00
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	2 079 850,60
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	2 079 850,60
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	111 296,90

- Le Comité décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats de l'exercice 2024 des Budgets Principal, Annexe Eau Potable Mutualisé, Annexe Assainissement Collectif Mutualisé, Annexe Régie Eau Potable, Annexe Régie Assainissement Collectif et Annexe Assainissement Non Collectif comme proposés ci-dessus.

6. Vote des Mouvements Inter-Budgets 2025

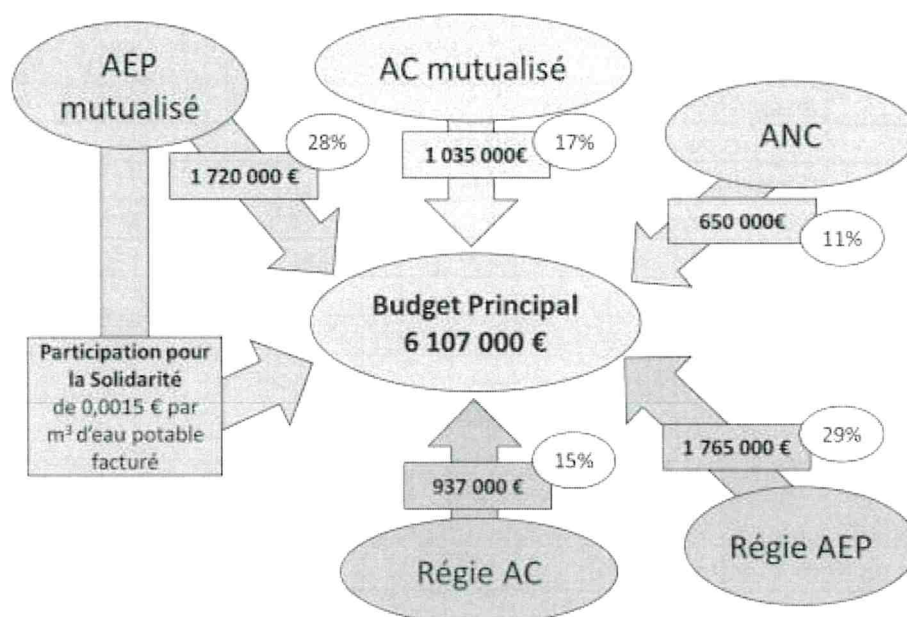
Le Comité syndical a été appelé à voter les Mouvements Inter-Budgets (MIB). Ils ont permis de réaliser les budgets correspondants.

Afin de permettre l'équilibre budgétaire du Budget Primitif Principal EAU47 pour l'exercice 2025, il est proposé de répartir les MIB de la manière suivante :

Budget Eau Potable Mutualisé	1 720 000 €
Budget Assainissement Collectif Mutualisé	1 035 000 €
Budget Régie Eau Potable	1 765 000 €
Budget Régie Assainissement Collectif	937 000 €
Budget Assainissement Non Collectif	650 000 €
Total MIB – Budget Principal EAU47	6 107 000 €

Il est rappelé que 2 paramètres sont pris en compte dans le calcul des MIB :

- Le remboursement des salaires
- Une clé de répartition liée au nombre d'abonnés



- 🔥 Le Comité approuve, à l'unanimité des membres présents, les Mouvements Inter Budgets (MIB) 2025 tels que détaillés ci-dessus.

7. Vote des Budgets primitifs 2025

Après le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 13 mars 2025, le Comité Syndical doit se prononcer sur le vote des Budgets Primitifs 2025.

Ils sont votés, par chapitre, après approbation des comptes administratifs 2024, approbation des Comptes de Gestion 2024, affectation des résultats 2024 et reprise des Restes A Réaliser.

a) BUDGET PRINCIPAL

L'équilibre par section du Budget Primitif 2025 du Budget Principal s'établit comme suit (en euros) :

FONCTIONNEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2025
011	Charges à caractère général	1 333 400
012	Charges de personnel	5 254 000
65	Autres charges de gestion courante	273 264
66	Charges financières	1 730
67	Charges exceptionnelles	5 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	51 000
022	Dépenses imprévues	239 568
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 000
TOTAL DES DÉPENSES		7 256 962

Comptes	Intitulés	Budget 2025
13	Atténuations de charges	5 000
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	6 123 000
74	Dotations, subventions et participations	13 200
77	Produits exceptionnels	130 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 170
002	Excédent de fonctionnement reporté	983 592
TOTAL DES RECETTES		7 256 962

INVESTISSEMENT :

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2025	Budget Primitif Total 2025
16	Emprunts et dettes assimilés	0	20 000	20 000
20	Immobilisations incorporelles	0	90 000	90 000
21	Immobilisations corporelles	0	1 235 000	1 235 000
27	Autres immobilisations financières	0	2 000	2 000
020	Dépenses imprévues	0	58 111	58 111
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	2 170	2 170
TOTAL DES DÉPENSES		0	1 407 281	1 407 281

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2025	Budget Primitif Total 2025
001	Excédent d'investissement reporté	0	308 281	308 281
16	Emprunt	0	1 000 000	1 000 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	99 000	99 000
TOTAL DES RECETTES		0	1 407 281	1 407 281

b) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ

L'équilibre par section du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Eau Potable Mutualisé s'établit comme suit (en euros) :

FONCTIONNEMENT :

Comptes	INTITULÉS	Budget 2025
011	Charges à caractère général	3 270 700
65	Autres charges de gestion courante	87 000
66	Charges financières	1 014 700
67	Charges exceptionnelles	95 300
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	202 000

022	Dépenses imprévues	200 000
023	Virement à la section d'investissement	3 845 615
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 770 000
TOTAL DES DÉPENSES		13 485 315

Comptes	INTITULÉS	Budget 2025
70	Vente de produits finis, prestations de services	696 000
74	Subventions d'exploitations	29 300
75	Autres produits de gestion courante	10 292 700
77	Produits exceptionnels	124 600
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 750 156
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	592 559
TOTAL DES RECETTES		13 485 315

INVESTISSEMENT :

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2025	Budget Primitif Total 2025
20	Immobilisations incorporelles	0	15 000	15 000
21	Immobilisations corporelles - Terrains	140 222	13 752 151	13 892 373
23	Immobilisations - Travaux	4 542 942	19 181 000	23 723 942
16	Emprunts	0	3 014 000	3 014 000
020	Dépenses imprévues	0	300 000	300 000
001	Déficit d'investissement reporté	0	388 386	388 386
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	592 559	592 559
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	1 065 000	1 065 000
TOTAL DES DÉPENSES		4 683 164	38 308 096	42 991 260

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2025	Budget Primitif Total 2025
1068	Affectation du résultat	0	5 500 000	5 500 000
27	Récupération de TVA	0	50 000	50 000
13	Subventions d'investissement reçues	0	915 290	915 290
16	Emprunts	0	26 845 355	26 845 355
021	Virement de la section de fonctionnement	0	3 845 615	3 845 615
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	4 770 000	4 770 000
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	1 065 000	1 065 000
TOTAL DES RECETTES		0	42 991 260	42 991 260

c) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

L'équilibre par section du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Assainissement Collectif Mutualisé s'établit comme suit (en euros) :

FONCTIONNEMENT :

Comptes	INTITULÉS	Budget 2025
011	Charges à caractère général	1 388 500
65	Autres charges de gestion courante	77 000
66	Charges financières	577 165
67	Charges exceptionnelles	100 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	102 000
022	Dépenses imprévues	150 000
023	Virement à la section d'investissement	3 553 703
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 430 000
TOTAL DES DÉPENSES		8 378 368

Comptes	INTITULÉS	Budget 2025
70	Vente de produits, prestations de services	146 000
74	Subventions d'exploitation	62 600
75	Autres produits de gestion	5 448 900
002	Excédent de fonctionnement reporté	900 868
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 820 000
TOTAL DES RECETTES		8 378 368

INVESTISSEMENT :

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2025	Budget Primitif Total 2025
16	Emprunts et dettes assimilés	0	2 281 000	2 281 000
20	Immobilisations incorporelles	0	25 000	25 000
21	Immobilisations corporelles	193 220	6 908 599	7 101 819
23	Immobilisations travaux en cours	3 635 318	5 797 500	9 432 818
020	Dépenses imprévues	0	800 000	800 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	1 820 000	1 820 000
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	1 020 000	1 020 000
TOTAL DES DÉPENSES		3 828 538	18 652 099	22 480 637

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2025	Budget Primitif Total 2025
001	Excédent d'investissement reporté	0	6 513 033	6 513 033
10	Affectation du résultat	0	3 500 000	3 500 000
13	Subventions d'investissement reçues	0	2 420 000	2 420 000
16	Emprunts et dettes assimilés	0	3 043 901	3 043 901
021	Virement de la section de fonctionnement	0	3 553 703	3 553 703
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	2 430 000	2 430 000
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	1 020 000	1 020 000
TOTAL DES RECETTES		0	22 480 637	22 480 637

d) BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE

L'équilibre par section du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Régie Eau Potable s'établit comme suit (en euros) :

FONCTIONNEMENT :

Comptes	INTITULÉS	Budget 2025
011	Charges à caractère général	6 085 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	51 000
65	Autres charges de gestion courante	67 000
66	Charges financières	18 000
67	Charges exceptionnelles	41 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	65 000
014	Atténuation de produits	900 000
022	Dépenses imprévues	285 000
023	Virement à la section d'investissement	192 671
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	177 550
TOTAL DES DÉPENSES		7 882 221

Comptes	INTITULÉS	Budget 2025
13	Atténuations de charges	20 000
70	Vente de produits finis, prestation de services	6 431 000
75	Autres produits de gestion	3 000
77	Produits exceptionnels	30 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 398 221
TOTAL DES RECETTES		7 882 221

INVESTISSEMENT :

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2025	Budget Primitif Total 2025
16	Emprunts et dettes assimilés	0	115 000	115 000
20	Immobilisations incorporelles	6 255	1 500	7 755
21	Immobilisations corporelles	111 050	374 000	485 050
020	Dépenses imprévues	0	30 734	30 734
TOTAL DES DÉPENSES		117 305	521 234	638 539

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2025	Budget Primitif Total 2025
021	Virement de la section de fonctionnement	0	192 671	192 671
10	Affectation du résultat	0	50 000	50 000
001	Excédent d'investissement reporté	0	218 318	218 318
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	177 550	177 550
TOTAL DES RECETTES		0	638 539	638 539

e) BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'équilibre par section du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Régie Assainissement Collectif s'établit comme suit (en euros) :

FONCTIONNEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2025
011	Charges à caractère général	3 885 000
012	Charges de personnels et frais assimilés	11 000
65	Autres charges de gestion courante	93 000
66	Charges financières	10 100
67	Charges exceptionnelles	190 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	60 000
014	Atténuation de produits	200 000
022	Dépenses imprévues	250 000
023	Virement à la section d'investissement	76 458
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 100
TOTAL DES DÉPENSES		4 868 658

Comptes	Intitulés	Budget 2025
13	Atténuations de charges	1 000
70	Vente de produits finis, prestations de services	3 657 000
75	Autres produits de gestion courante	1 800
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 208 858
TOTAL DES RECETTES		4 868 658

INVESTISSEMENT :

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2025	Budget Primitif Total 2025
16	Capital d'emprunt	0	64 000	64 000
21	Immobilisations corporelles	40 605	157 000	197 605
020	Dépenses imprévues	0	5 505	5 505
TOTAL DES DÉPENSES		40 605	226 505	267 110

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2025	Budget Primitif Total 2025
001	Excédent d'investissement reporté	0	47 552	47 552
10	Affectation	0	50 000	50 000
021	Virement de la section de fonctionnement	0	76 458	76 458
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	93 100	93 100
TOTAL DES RECETTES		0	267 110	267 110

f) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'équilibre par section du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif s'établit comme suit (en euros) :

FONCTIONNEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2025
011	Charges à caractère général	2 392 500
65	Autres charges de gestion courante	131 000
67	Charges exceptionnelles	88 650
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 000
022	Dépenses imprévues	150 000
023	Virement à la section d'investissement	30 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 900
TOTAL DES DÉPENSES		2 800 050

Comptes	Intitulés	Budget 2025
70	Vente de produits finis, prestations de services	720 000
77	Produits exceptionnels	200
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 079 850
TOTAL DES RECETTES		2 800 050

INVESTISSEMENT :

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2025	Budget Primitif Total 2025
21	Immobilisations corporelles	0	143 000	143 000
020	Dépenses imprévues	0	5 196	5 196
TOTAL DES DÉPENSES		0	148 196	148 196

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2025	Budget Primitif Total 2025
021	Virement de la section de fonctionnement	0	30 000	30 000
001	Excédent d'investissement reporté	0	111 296	111 296
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	6 900	6 900
TOTAL DES RECETTES		0	148 196	148 196

📌 **Le Comité vote :**

- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget Principal ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget Annexe Eau Potable Mutualisé ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget Annexe Assainissement Collectif Mutualisé ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget Annexe Régie Eau Potable ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget Annexe Régie Assainissement Collectif ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif.

Au cours de la présentation des propositions budgétaires pour l'exercice 2025, les précisions suivantes ont été apportées :

📌 L'évolution de la masse salariale s'explique par (page 16 du diaporama) :

- L'augmentation du taux de cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL de 3%
- La création d'un poste pour la cellule de maîtrise d'ouvrage d'un technicien Assainissement Collectif et d'un poste de chef de service pour le secteur Albret de la régie d'EAU47
- Le coût salarial sur une année pleine des agents recrutés dans le courant de l'année dans le cadre du renforcement des équipes : 1 technicien maîtrise d'ouvrage, 1 technicien maîtrise d'œuvre, 1 agent d'exploitation eau potable (Albret)
- La revalorisation des carrières des agents publics (avancements d'échelons, de grade et promotions internes 2025)
- Les évolutions des rémunérations des agents publics et privés, les IFSE et CIA
- Le recours au recrutement de contractuels pour remplacement d'agents momentanément indisponibles
- La revalorisation du montant de la participation employeur pour la Prévoyance des agents publics de 20 à 40 €
- La mise en place du Forfait Mobilité Durable en 2024 (premiers versements en 2025)
- Le versement du forfait télétravail

📌 Fonctionnement budget principal (page 18)

- Au compte 011, l'augmentation de 260 000 € est liée à des provisions pour risques qui ont été mises au budget car le marché lancé pour renouveler notre contrat d'assurances a été déclaré infructueux, la mise en place d'un logiciel de stock, flotte, SIG, cartographie et la mise en place d'une commission pour sensibiliser le public aux économies d'eau dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement avec un budget de 130 000 €.

📌 Investissement budget principal (page 19)

- Au compte 20 : refonte totale du site internet, réalisation de vidéos (1 institutionnelle EAU47 et 7 « capsules » métier)
- Au compte 21 : prévision de l'achat d'un bâtiment afin de disposer de bureaux et salles de réunion complémentaires pour le siège, de mise en conformité électrique du bâtiment du siège, de matériel de bureau et informatique, et le remplacement d'un véhicule

❖ Plan Pluriannuel d'Investissement eau potable (page 23)

- Les montants indiqués par territoire correspondent aux travaux sur les ouvrages, ceux sur la ligne EAU47 concernent les travaux sur les canalisations tous territoires confondus. Comme présenté en détail en commission territoriale, 3 millions d'euros sont prévus pour le Nord du Lot. Les ouvrages sur ce territoire sont moins dégradés que d'autres et ne sont donc pas prioritaires, c'est pour cela que certaines réhabilitations sont reportées et que le montant alloué en 2025 est moindre par rapport à d'autres territoires.

❖ Fonctionnement budget mutualisé assainissement collectif (page 27)

- Le Syndicat s'est concentré, cette année encore, sur les ouvrages touchés par des mises en demeure de l'État ainsi que les travaux subventionnés. Il a été nécessaire de prioriser les travaux car les recettes de l'assainissement collectif sont beaucoup moins importantes que pour l'eau potable. La capacité de désendettement est passée à 6,2 ans.

❖ Budget régie eau potable, évolution des charges d'exploitation (pages 33 à 35)

- Nicolas BABIN, responsable de la Régie EAU47, précise que les coûts d'électricité et de carburant ont fortement diminués en 2024. De plus, l'augmentation des recettes de ventes d'eau et les travaux réalisés par la régie ont contribué à générer de l'excédent.

❖ Investissement budget Assainissement non collectif (page 49)

- Les dépenses prévues sur ce budget concernent l'achat de matériel de bureau et informatique, l'aménagement de bureaux pour créer un accueil au siège ainsi que le remplacement de 2 véhicules.

8. Modification des valeurs de base des Redevances de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) des budgets annexes Régies Eau potable et Assainissement collectif et détermination du montant des RMDP sur 2025

Suite à l'évolution et à l'alignement des tarifs de la Régie, la délibération n°24_005_C du 27 février 2024, relative à la modification des valeurs de base des RMDP₀ de la Régie sur les budgets Eau potable et Assainissement collectif doit être amendée.

Madame la Présidente expose à l'assemblée les éléments suivants :

La RMDP fait l'objet d'une actualisation annuelle, en application de la formule d'indexation suivante :

$$RMDP_n = RMDP_0 \times C$$

Où :

- **RMDP_n** est la redevance qui s'applique au titre de l'année N
- **RMDP₀** est la valeur de base de la RMDP
- **C** est un coefficient calculé de la manière suivante :

$$C = \left\{ 0.50 * \left(\frac{PF_n}{PF_0} \right) + 0.5 * \left(\frac{VOL_n}{VOL_0} \right) \right\}$$

Où :

- **PF₀** est le nombre de parts fixes annuelles pris en compte pour l'année 2020
- **PF_n** est le nombre de parts fixes annuelles comptabilisé au 31 décembre de l'année n-1
- **VOL₀** est le volume facturé aux abonnés, en m³, pris en compte pour l'année 2020

- **VOL_n** est le volume facturé aux abonnés, en m³, au cours de l'année n-1, calculé sur 365 jours **en tenant compte des corrections de facturation et des dégrèvements justifiés**

Il a été proposé au Comité de valider les nouvelles valeurs de base des RMDP₀. Suivantes :

- **EAU POTABLE :**

La RMDP₀ - AEP, valeur de base 2025 = **1 756 958 € H.T.**

- **ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

La RMDP₀ - AC, valeur de base 2025 = **2 045 662 € H.T.**

Ainsi, les RMDP actualisées de l'eau potable et de l'assainissement, pour l'année 2025, sont les suivantes :

- RMDP AEP = **2 011 777 € H.T.**
- RMDP AC = **1 688 911 € H.T.**

● **Le Comité, à l'unanimité des membres présents ;**

- **approuve les nouvelles valeurs de base des RMDP₀ de la régie Eau Potable et de la régie Assainissement Collectif présentées ci-dessus ;**
- **approuve les montants de la RMDP de la régie Eau Potable et de la régie Assainissement Collectif pour l'année 2025 :**
 - RMDP AEP = **2 011 777 € H.T.**
 - RMDP AC = **1 688 911 € H.T.**

ENVIRONNEMENT

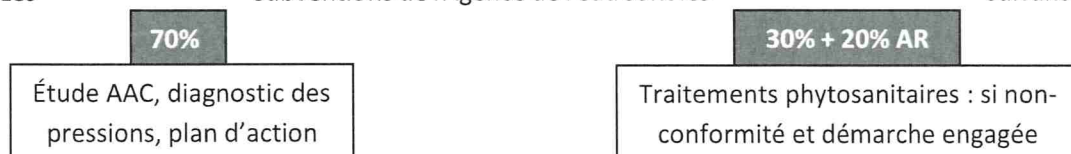
9. Adhésion au programme Re-sources

Suite au constat que la qualité de l'eau se dégrade en Nouvelle Aquitaine, la région a mis en place le programme Re-sources avec pour objectif de reconquérir la qualité des eaux brutes et répondre à la problématique nitrates et pesticides.

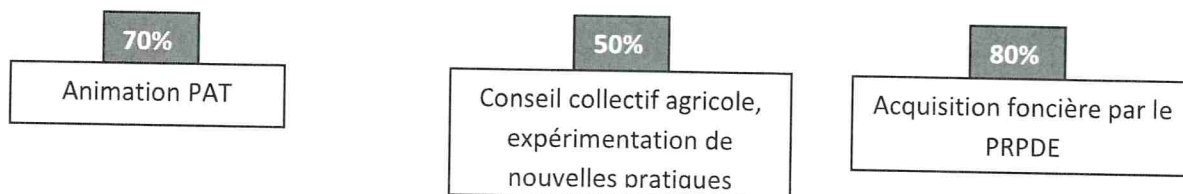
Ce programme permet d'accompagner les personnes responsables de la production et distribution de l'eau (PRPDE) dans leur démarche de mise en place actions préventives pour les captages eau déclarés sensibles ou prioritaires. Ce programme met à disposition des PRPDE un réseau d'animateurs, assure un accompagnement technique, permet d'avoir accès à un réseau d'acteurs et surtout obtenir des financements renforcés, notamment par l'Agence de l'eau et la région Nouvelle Aquitaine.

Sur son territoire, le Syndicat EAU47 possède 4 captages sensibles : le captage de Nazareth (Nérac), le puits de Lagagnan (Pompogne), les sources de Chamouveau (Trentels) et Luchet (Ambrus) pour lesquels il est demandé de mettre en place un plan d'actions préventif de protection de la ressource.

Les subventions de l'Agence de l'eau sont les suivantes :



Mise en œuvre du plan d'action :



Madame la Présidente propose de reporter le sujet à un prochain Comité. En effet, EAU47 a été informé que le Syndicat TRIGONE dans le Gers pilote déjà ce programme Re-sources. Sur les 4 captages sensibles, celui de Nazareth pourrait être intégré dans le programme de TRIGONE. Un Comité de Pilotage doit prochainement avoir lieu.

Quant aux 3 autres captages, EAU47 adhèrera au programme de la Région Nouvelle Aquitaine.

Les élus ont accepté à l'unanimité de reporter ce point de l'ordre du jour.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Délibérations n°25-041-C à 25-042-C

10. Choix du mode de gestion du service d'Eau Potable de l'ancien territoire de Tournon exploité par Véolia (communes d'Anthé, Cazideroque, Courbiac et Tournon d'Agenais) au 1^{er} janvier 2026

Le contrat de délégation du service d'eau potable de l'ancien territoire de Tournon avec VEOLIA, prolongé de 1 an, arrive à échéance au 31/12/2025.

Madame la Présidente propose de maintenir la gestion de l'eau potable de ce secteur par Délégation de service Public et d'intégrer les 4 communes : Anthé, Cazideroque, Courbiac et Tournon d'Agenais au contrat de concession de service public eau potable de la Brame, Nord du lot, Nord de Marmande, Sud du Lot et Penne Saint-Sylvestre, confié à SAUR jusqu'au 31 décembre 2030.

La Présidente précise que l'intégration de ces communes dans le contrat SAUR ne modifie pas l'économie générale du contrat dans la mesure où il augmente le chiffre d'affaires seulement de 0,7 % et par conséquent qu'il n'est pas nécessaire de consulter la Commission de Délégation de Service Public (C.D.S.P.).

Madame la Présidente informe également à l'assemblée que la commission territoriale du Lot Amont47, dont font partie les 4 communes concernées, s'est réunie le 19 février 2025 et a émis un avis favorable à l'unanimité, à cette proposition ainsi que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 3 avril 2025.

Il est précisé que le travail de VEOLIA jusqu'alors fournit n'est pas du tout remis en cause. Par ailleurs, la télérelève souhaitée par les élus des 4 communes concernées sera maintenue.

Le Comité approuve, à l'unanimité des membres présents :

- le maintien du mode de gestion du service public d'eau potable des communes d'Anthé, Cazideroque, Courbiac et Tournon d'Agenais par Délégation de Service Public, l'intégration de ces 4 communes,
- l'intégration au contrat de concession de service public d'eau potable de la Brame, Nord du lot, Nord de Marmande, Sud du Lot et Penne Saint-Sylvestre attribué à SAUR en date du 7 décembre 2018, avec l'application des prescriptions de ce contrat aux nouvelles communes concernées.

11. Avenant n°6 au contrat de délégation du service public d'Eau Potable des communes de Bias et Villeneuve-sur-Lot avec AGUR

Le présent avenant a pour objet d'acter les modifications intervenues depuis l'entrée en vigueur du contrat en 2018 et les conditions d'exploitation de la gestion du service d'Eau Potable des communes de Bias et Villeneuve sur Lot confiée à AGUR.

Il a été proposé au Comité de mettre à jour les articles contractuels, comme suit :

- Article 2.2.3 relatif à la mise à jour de l'inventaire ;
- Article 2.3.2 relatif à la remise des biens en cours de contrat ;
- Article 5.3 relatif aux jours et horaires de l'accueil public de l'agence de Villeneuve-sur-Lot (déterminés en fonction des périodes d'affluence de l'agence) ;
- Article 8.6 relatif aux modalités d'indexation du tarif de base de la part du délégataire
- Article 9.1 relatif aux travaux sur bordereau des prix
- Article 11.1 relatif aux éléments pour le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service
- Article 11.4.2 relatif aux indicateurs de performance du délégataire

Il est précisé que cet avenant n'aura aucun impact financier sur le contrat.

🗳️ **Le Comité approuve, à l'unanimité des membres présents, les termes de l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public d'Eau Potable de Bias-Villeneuve-sur-Lot avec AGUR.**

POUVOIRS ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS - Information

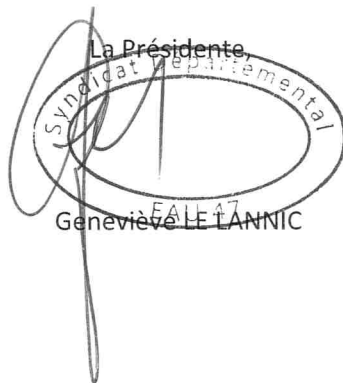
Communication des DÉCISIONS soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis le 13 mars 2025 :

- 🗳️ 25_001_B Contrat groupe Santé à effet au 1er janvier 2026 – Approuvé à l'unanimité
- 🗳️ 25_002_B Création d'un poste de technicien Assainissement Collectif – Approuvé à l'unanimité
- 🗳️ 25_003_B Vacance d'un poste de technicien/ingénieur eau potable au sein de la cellule maîtrise d'œuvre avec possibilité d'ouverture au recrutement d'un contractuel de droit public - – Approuvé à l'unanimité
- 🗳️ 25_004_B Demande de dégrèvement exceptionnel de M. VALUTINI, abonné à Mézin – Approuvé à l'unanimité
- 🗳️ 25_005_B Demande de dégrèvement exceptionnel de MME et M. GARRIGUES, abonnés à Thouars s/Gne – Approuvé à l'unanimité
- 🗳️ 25_006_B Demande de dégrèvement exceptionnel de MME RICHEFORT, abonnée à Bruch – Approuvé à l'unanimité
- 🗳️ 25_007_B Demande de dégrèvement exceptionnel de M. CASANA, abonné à Mézin – Approuvé à l'unanimité
- 🗳️ 25_008_B Demandes de subvention – Approuvé à l'unanimité
- 🗳️ 25_009_B Avenant n°1 à la convention pour le transfert de données, la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif des usagers de la commune de Sainte Bazeille établie entre le Syndicat EAU47 et SAUR – Approuvé à l'unanimité
- 🗳️ 25_010_B Avenant n°1 à la convention pour le transfert de données, la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif des usagers des communes de Bias et Villeneuve-sur-Lot établie entre le Syndicat EAU47, AGUR et la Communauté d'Agglomération du Grand Villennois – Approuvé à l'unanimité

- ❖ 25_011_B Convention de transfert des effluents de la commune de Fauillet vers le système d'assainissement de la commune de Tonneins – Approuvé à l'unanimité
- ❖ 25_012_B Accord cadre à bons de commande mono-attributaire de service pour la réalisation d'opérations préalables à la réception pour des travaux sur des réseaux d'eau potable et d'assainissement neufs ou réhabilités du Syndicat – 2 lots (Territoires EAU47) – Approuvé à l'unanimité

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 16 h 30.

**Vous pouvez retrouver les Procès-verbaux des Comités syndicaux sur le site internet d'EAU47 :
www.eau47.fr - rubrique Syndicat EAU47 - Vie des instances.**

La Présidente,

Geneviève LE LANNIC

La Secrétaire de séance,



Philippe HUVELLE